PASOK (EXCLUE) · EX-S&D · GRÈCE · ARGENT PUBLIC

Eva Kaili

Eurodéputée (2014-2024) — affaire Indemnités d'assistants parlementaires : enquête du Parquet européen

ENQUÊTES OUVERTES

Une enquête officielle existe. Personne n'est condamné ni même poursuivi à ce stade. On le dit parce que c'est public, pas parce que c'est prouvé.

Ce qui est reproché

Après un rapport de l'OLAF, le Parquet européen (EPPO) enquête sur une fraude présumée au budget de l'Union liée à ses indemnités parlementaires : un assistant n'aurait pas réellement travaillé pour elle entre 2015 et 2019, des frais de mission fictifs auraient été déclarés et une partie des sommes lui aurait été reversée. Le préjudice évoqué se situe entre 120 000 et 150 000 euros. Le Parlement européen a levé son immunité le 6 février 2024 (372 voix pour, 220 contre). Son avocat conteste et indique qu'elle remboursera toute somme due.

Où en est la justice

> **Enquête du Parquet européen en cours, distincte du Qatargate. Aucune mise en accusation connue. Présumée innocente.**

Source

PARQUET EUROPÉEN, COMMUNIQUÉ DU 15 DÉCEMBRE 2022 ; PARLEMENT EUROPÉEN, VOTE DU 6 FÉVRIER 2024

https://www.eppo.europa.eu/en/news/european-chief-prosecutor-requests-lifting-immunity-two-members-european-parliament
https://tovima.com/politics/ep-votes-for-lifting-immunity-of-eva-kaili-and-georgios-kyrtsos

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 3 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige. partirealiste.fr/scandales-europe